

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_002 | Système pénal. XVIIe-XVIIIe sièclesCollectionBoite_002-7-chem | \[Exécutions publiques ?\] Item](#)[Bruneau, Antoine. L'interrogatoire ne doit pas être capturé, 1715 | Observetion et maximes sur les matières criminelles.](#)

Bruneau, Antoine. L'interrogatoire ne doit pas être capturé, 1715 | Observetion et maximes sur les matières criminelles.

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb002_f0140

SourceBoite_002-7-chem | [Exécutions publiques ?]

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Bruneau, Antoine](#)

Références bibliographiques[Bruneau, Observations et maximes sur les matières criminelles](#)

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 20/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021
